

LES BATEAUX

LES CROISIÈRES

LES TARIFS

Basse Saison | Moyenne Saison | Haute Saison

Longitude 34 - Abyssale Attitude - Nord Épaves

(6j/7n) 1 400 € | 1 450 € | 1 500 €

Latitude 27

(6j/7n) 1 505 € | 1 555 € | 1 605 €

BDE-Triangle d'Or - Réserves Australes

(6j/7n) 1 670 € | 1 720 € | 1 770 €

Longitude 34 - Abyssale Attitude - Nord Épaves

(6j/7n) 1 705 € | 1 755 € | 1 805 €

Latitude 27

(6j/7n) 1 820 € | 1 870 € | 1 920 €

BDE-Triangle d'Or - Réserves Australes

(6j/7n) 1 970 € | 2 020 € | 2 070 €

Elba, à la frontière avec le Soudan

(9j/10n du mer. au sam.) 3 070 € | 3 145 € | 3 220 €

(10j/11n du sam. au mer.) 3 420 € | 3 495 € | 3 570 €

Trésors du Sinaï

(9j/10n du mer. au sam.) 2 560 € | 2 630 € | 2 700 €

(10j/11n du sam. au mer.) 2 840 € | 2 925 € | 3 000 €

ATLANTIS

cat. « Supérieure » 20 plongeurs

ALTAÏR

cat. « Super Luxe » 28 plongeurs

Départ garanti pour un minimum de 8 pax (croisières 6j) ou 12 pax (croisières 9j+) – **Attention : Ces tarifs peuvent être modifiés à la hausse en cas d'augmentation du carburant, des visas, des taxes gouvernementales et/ou parcs marins.**

BASSE SAISON : croisières dont la date de départ est en Janvier, Février, Mars, Juillet.

MOYENNE SAISON : croisières dont la date de départ est en Avril, Août, Décembre.

HAUTE SAISON : croisières dont la date de départ est en Mai, Juin, Septembre, Octobre, Novembre.

REDUCTIONS POSSIBLES :

. GROUPE 1 (8 pers et +) = -75€/pers

. GROUPE 2 (15 pers et +) = -150€/pers

. GROUPE 3 (24 pers et + sur ALTAÏR) = -250€/pers

. FIDÉLITÉ (2nde croisière en 12 mois) = -100€

. EARLY BOOKING (inscription plus de 6 mois à l'avance - ne s'applique que sur les croisières en basse ou moyenne saison = -50€/pers

Ces réductions ne sont pas cumulables et ne s'appliquent pas en cas de croisière événementielle.

Les tarifs comprennent :

- ✓ Les transferts directs entre l'aéroport et le bateau
- ✓ La croisière en pension complète en cabine double à partager
- ✓ Les taxes environnementales
- ✓ Pour les plongeurs autonomes, 2 à 3 plongées par jour, hors équipement
- ✓ Le Nitrox pour les plongeurs certifiés
- ✓ Bloc 12L et plombs
- ✓ Service (pas de pourboire obligatoire)

Les tarifs ne comprennent pas :

- x Le visa (e-visa sur <https://www.visa2egypt.gov.eg/>)
- x Les vols
- x La réservation d'une cabine spécifique :
Cabines pont supérieur : 6j=75€/pers, 9/10j = 110€/pers, 13j = 150€/pers
Cabine single 6j sur Atlantis=250€, sur Altaïr=500€ (2 cabines singles sur Altaïr, 4 sur Atlantis)
Supplément single dans une cabine standard = 80% du tarif de la croisière
- x La location d'équipement de plongée (Matériel obligatoire = ordinateur, lampe, parachute, réflecteur)
- x Boissons alcoolisées, Espresso
- x Encadrement obligatoire pour les N1 et OW, ainsi que les N2 dans la zone 20-40m : 8€/plongée/pers (2 plongées/jour)
- x Les formations.

INFORMATIONS IMPORTANTES À SAVOIR AVANT DE PARTIR

N'étant pas agent de voyage, nous n'avons pas la possibilité de vous proposer des vols et des assurances voyages. Une solution : contacter l'une de nos [agences partenaires](#) pour un devis complet. Ils sauront également vous défendre en cas de litige.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE RESERVATIONS ET ANNULATIONS

1 : Une réservation dépend des places disponibles sur nos bateaux. Une réservation doit obligatoirement être confirmée par mail avec les informations complètes concernant le(s) plongeur(s) -bateau, date, circuit, noms, niveaux de plongée, copie de passeport – enregistrés via la plateforme et validée par retour de mail par Diving Attitude. Le plongeur doit voyager avec la même pièce d'identité qu'il nous a fourni pour les formalités.

2 : Si le bateau choisi est dans l'incapacité d'assurer la croisière, nous le remplacerons par un autre en fonction des possibilités. Le changement de catégorie du bateau impliquera un ajustement du tarif de la croisière,

3 : Une option peut être posée avant une réservation ferme (pour un plongeur ou un groupe) : Une option est posée obligatoirement avec le nom du bateau, la date, le circuit et les noms et prénoms des participants, et n'est valable qu'une semaine. Après une semaine, l'option sera automatiquement annulée.

4 : Les croisières sont confirmées uniquement lorsque le nombre minimum de participants est atteint (8 participants pour les croisières de 6 jours / 12 participants pour les croisières de durée supérieure). La confirmation définitive de la croisière est communiquée aux participants dès que ce seuil est atteint.

Si le nombre minimum de plongeurs n'est pas atteint un mois avant la date de départ, Diving Attitude se réserve le droit d'annuler la croisière. Les participants en seront informés par email ou par tout autre moyen de communication approprié. Diving Attitude décline toute responsabilité concernant les frais engagés par les participants pour des réservations de vols ou autres arrangements de voyage effectués avant la confirmation officielle de la croisière. Il est fortement recommandé aux participants d'attendre la confirmation écrite de Diving Attitude avant de procéder à toute réservation.

5 : JAQ (Journée « de rotation » A Quai) = samedi ou mercredi

- Début de la prestation avec le repas du soir de la JAQ pris à bord ou à l'hôtel (entre 18h et 21h).
- Fin de la prestation avec le petit déjeuner de la JAQ pris à bord ou à l'hôtel (entre 7h et 9h).
- Début de la croisière le lendemain de la JAQ matin, après l'accord des garde-côtes. Fin de la croisière la veille du JAQ après-midi.

6 : En cas de séjour dans un hôtel (ou autre) avant ou après la croisière la mise en place d'un double transfert sera facturée.

7 : Les ports de départ et d'arrivée ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés pour des raisons d'organisation. Diving Attitude organisera les transferts entre les aéroports et les ports en fonction des besoins.

8 : La dernière nuit avant la JAQ se déroule à la marina à bord du bateau ou à l'hôtel en fonction des besoins d'organisation du bateau pour la croisière suivante (sans supplément base double ou triple, single avec supplément).

9 : Deux à trois plongées sont proposées par jour incluant celle de nuit. Le premier et le dernier jour de croisière, une à deux plongées seulement pour des raisons de sécurité et d'organisation.

10 : Nous acceptons les NI ou OW ayant déjà validé 15 à 20 plongées en milieu naturel sur certaines croisières, avec encadrement obligatoire (Si l'encadrement en fait par Diving Attitude : supplément 8€/plongée/pers, 2 plongées/jour max) ou passage du N2 ou Adv.

11 : Les bouteilles 12 litres aluminium et les plombs sont fournis sans supplément. Le Nitrox est offert. La non-délivrance de la prestation Nitrox, pour des raisons techniques durant la croisière ne peut donner lieu à une indemnité.

12 : Les clients s'engagent à respecter les règles de sécurité données par le directeur de plongée. Les clients pourront se voir interdire de plonger en cas de non-respect de celles-ci. Aucun remboursement ne sera possible si les plongeurs ne respectent pas les règles de sécurité données par le directeur de plongée ou si les plongeurs n'ont pas de brevet de plongée au minimum NI FFESSM, OW SDI ou équivalent à présenter à l'embarquement.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE RESERVATIONS ET ANNULATIONS

13 : L'équipe d'encadrement plongée se réserve le droit de changer l'itinéraire ou le choix des sites de plongée en fonction des conditions météo, ou si le niveau technique ou physique des plongeurs n'est pas adapté aux conditions.

14 : ASSURANCES : Diving Attitude n'est pas responsable des accidents de plongée ou autres accidents qui pourraient arriver durant le séjour. Les clients reconnaissent qu'ils doivent plonger dans les limites de leur formation et de leur expérience en suivant les consignes données par le personnel d'encadrement.

Diving Attitude conseille vivement de prendre une assurance personnelle couvrant la pratique de la plongée sous-marine avec scaphandre, comme DAN (Divers Alert Network).

15 : Responsabilité en cas de perte ou de détérioration de bagages et d'affaires personnelles

Dans le cadre des activités et services proposés par Diving Attitude, et dans l'éventualité où sa responsabilité serait engagée pour la perte ou la détérioration de bagages ou d'affaires personnelles, Diving Attitude s'engage à indemniser le plongeur concerné selon les modalités suivantes :

L'indemnisation sera calculée sur la base des justificatifs présentés par le plongeur, attestant de la valeur des biens perdus ou endommagés. Le montant maximum de l'indemnisation est plafonné à 1667€, conformément aux dispositions de la Convention de Montréal, similaire aux [pratiques en vigueur dans le secteur du transport aérien](#).

Pour bénéficier de cette indemnisation, le plongeur doit impérativement fournir tous les documents et preuves nécessaires, incluant mais non limité à des factures d'achat, des photographies des biens endommagés, ou tout autre document jugé pertinent pour évaluer la demande. Cette indemnisation sera soumise à l'appréciation de Diving Attitude, qui se réserve le droit de refuser toute demande ne respectant pas les conditions susmentionnées ou jugée non fondée.

Diving Attitude invite ses clients à souscrire à des assurances personnelles couvrant spécifiquement la perte ou la détérioration de leurs effets personnels, afin de se prémunir contre tout risque non couvert par la présente clause.

16 : Aucun remboursement ne pourra être demandé en cas de retard d'avion, problèmes mécaniques, météo, maladie, d'accident, grèves, guerre, actes criminels, acte terroriste, catastrophe naturelle, quarantaine, changement de politique gouvernementale concernant les visas et par conséquent hors du contrôle de Diving Attitude.

17 : 25% du montant sera facturé à la confirmation (Arrhes), 25% 75 jours avant le départ, le solde 30 jours avant la date de départ de la croisière.

Conditions d'annulation pour les individuels

Montants facturés comme frais d'annulation :

1. À plus de 60 jours du départ : 50€.
2. De 60 à 45 jours du départ : 25% du montant total de la croisière
3. De 45 à 30 jours du départ : 50% du montant total de la croisière
4. De 30 à 15 jours du départ : 75% du montant total de la croisière
5. À moins de 15 jours du départ : 100% du montant total de la croisière

Conditions d'annulation pour les groupes de plus de 12 plongeurs

Montants facturés comme frais d'annulation :

1. À plus de 90 jours du départ : 50€/personne
2. De 90 à 60 jours du départ : 50% du montant total de la croisière
3. De 60 à 30 jours du départ : 75% du montant total de la croisière
4. À moins de 30 jours du départ : 100% du montant total de la croisière